



Madame Marietta KARAMANLI  
Députée de la Sarthe  
Vice-Président de Le Mans Métropole  
Assemblée Nationale  
126, rue de l'Université  
75355 PARIS 07 SP

Paris, le 27 février 2020

Madame la Députée,

Dans un récent courrier, vous avez souhaité interpellier Monsieur le Premier Ministre, à la fois sur les tarifs en vigueur sur la TGV ligne Paris <> Le Mans mais aussi sur la composition de l'offre à grande vitesse entre Le Mans et Angers.

Votre lettre a été transmise à Monsieur Jean-Pierre Farandou, Président Directeur général de la SNCF, qui m'a confié le soin de vous répondre.

Concernant le volet tarification, je souhaite vous rappeler deux principes.

Tout d'abord, les TGV Paris <> Le Mans circulent quasi intégralement sur Ligne à Grande Vitesse, là où les coûts d'exploitation sont les plus élevés puisque les péages y représentent de 30 à 40 % du prix du billet. Ensuite, la tarification SNCF est basée sur la dégressivité : plus la distance est éloignée, moins le prix rapporté au km est important. C'est une logique d'équité territoriale. Au regard de ces deux paramètres, le prix au km des trajets domestiques 100% grande vitesse au départ et à l'arrivée de Paris (Paris <> Le Mans, Paris <> Tours, Paris <> Lille, Paris <> Reims...), ceux sur lesquels les abonnés sont les plus nombreux, est sensiblement identique.

Pour ce qui est des tarifs réservés aux nos « Abonnés » (près d'un millier entre Le Mans et la région parisienne) l'abonnement Mon Forfait Annuel (MFA) coûte 519 € par mois. Les abonnés paient en moyenne que 13€ par voyage (sur la base de 20 allers-retours / mois), pour rallier Paris en moins d'une heure. TGV est donc plus compétitif que la voiture, tant en temps de parcours qu'en terme de prix. Par ailleurs, il n'y a pas eu d'augmentation de prix de ce forfait depuis 2013.

Sur les trajets TGV « Loisirs » le prix le plus bas est de 15 € pour faire le trajet Le Mans > Paris ou Paris <> Le Mans en TGV, et il est de 10 € en OUIGO (2 allers-retours quotidiens). En moyenne le prix payé par les clients de la grande vitesse sur un trajet Paris-Le Mans a diminué de 5% en 2018, notamment grâce au développement de l'offre OUIGO et à

l'augmentation du nombre de places TGV à petits prix (« Prem's ») et, en complément pour les jeunes, l'augmentation du nombre de voyages réalisées avec le forfait « TGV Max »). Enfin, pour l'offre réservée aux « Pros », la nouvelle carte Liberté est proposée à un prix de 399 € contre 600 € en moyenne pour l'abonnement Fréquence (sur Paris <> Le Mans, 440 € en 2<sup>nde</sup>, 653 € en 1<sup>ère</sup>). En outre, cette carte offre davantage de bénéfices pour les voyageurs puisqu'elle permet de voyager en 2<sup>de</sup> comme en 1<sup>ère</sup> classe (avec Fréquence, il fallait choisir 2<sup>de</sup> ou 1<sup>ère</sup>) mais, surtout, quand l'abonnement Fréquence permettait de voyager à prix réduit sur un seul parcours, la carte Liberté offre des réductions sur la France entière (60% en 1<sup>ère</sup>, 45% en 2<sup>de</sup>). Concrètement, le titulaire d'une carte Liberté bénéficie des mêmes niveaux de réduction sur son parcours régulier professionnel Le Mans <> Paris que sur un parcours occasionnel « Loisirs » Le Mans <> Lyon ou Le Mans <> Strasbourg. Enfin, cette carte Liberté offre 50% de réduction jusqu'à 3 enfants accompagnant l'adulte titulaire de la carte ce qui permet de rentabiliser la carte dès 4 allers-retours.

Ensuite, pour ce qui concerne l'offre TGV Nantes / Angers / Paris celle-ci n'a bougé ni en volume (nombre de trains) ni en horaires au service annuel 2020.

En revanche, l'offre TGV Province – Province (exemple : Nantes-Lille ou Nantes-Lyon) a en partie été modifiée en 2020 avec des changements horaires ou de parcours. L'offre TGV est organisée de manière à répondre au mieux à l'évolution des besoins et des marchés longue distance et, partant, ces repositionnements horaires ont pour vocation de mieux remplir les TGV (capacité moyenne : 450 places) sur l'ensemble de leur parcours longue distance.

C'est cette évolution à laquelle font référence les abonnés habitant Angers et travaillant au Mans.

Concrètement, le matin, le TGV Nantes > Marseille, emprunté par 30 abonnés en moyenne (départ d'Angers à 7h43, arrivée au Mans 8h23) est décalé dans la journée et part deux heures plus tard. Cette modification permet un meilleur positionnement pour la clientèle Loisirs et une meilleure répartition des départs de Nantes / Angers vers Lyon (un premier TGV part d'Angers à 5h35 pour Lyon). Un report est possible sur le TER qui part de Angers à 7h27 (16' avant) et arrive au Mans à 8h17 (6' avant).

Pour le soir, le TGV Aéroport CDG > Nantes qui part du Mans à 17h02 et arrive à Angers à 18h20 circule plus tôt, dans un horaire non utilisé par les abonnés Angers / Le Mans. Il est aujourd'hui emprunté par 10 abonnés en moyenne. Là encore, des TER circulent : Le Mans 16h41 (21' avant) - Angers 17h31 (11' avant) et Le Mans 16h59 (3' avant) - Angers 18h02 (20' après).

Le TGV (Paris) Le Mans > Angers de 19h36 ne circule entre Paris et Le Mans qu'à partir du 15/12 et est aujourd'hui emprunté par 3 abonnés en moyenne. Ce TGV sera limité au Mans et les arrêts Sablé-Sur-Sarthe et Angers sont reportés sur un TGV Paris-Nantes sans arrêt au Mans, permettant d'améliorer de 18 minutes les temps de parcours avec Paris, pour 320 voyageurs dont 52 abonnés quotidiens Angers / Paris et Sablé / Paris. Un report sur TER, dans un horaire très proche de celui du TGV est également possible : Le Mans 19h41 (5' après) > Angers 20h31 (15' après).

J'ajoute que, pour les voyageurs concernés par ces trains-là, l'abonnement « MFA » donne accès à une offre TER qui est importante sur l'axe Angers <> Le Mans avec une fréquence à 30 minutes en heure de pointe, des horaires très proches de ceux des TGV évoqués et des meilleurs temps de parcours de seulement 50' (contre 40' en moyenne en TGV). (Cf. grille horaire en annexe), en conclusion, même si elle a pu surprendre les abonnés, cette segmentation de l'offre propose une desserte plus efficace du territoire ligérien.

Néanmoins, j'ai demandé à mes équipes d'identifier puis de contacter les abonnés « MFA » concernés afin de leur proposer le remboursement de 239€ correspondant à un mois d'abonnement.

En vous assurant encore de l'écoute et de l'engagement de SNCF pour l'amélioration continue du service dû à ses clients, je vous prie de recevoir, Madame la Députée, l'assurance de ma haute considération.



Gwendoline CAZENAVE  
Directrice du TGV Atlantique

